

AGENCE DE L'ELECTRIFICATION RURALE  
DU CAMEROUN  
DIRECTION GENERALE



RURAL ELECTRIFICATION AGENCY  
OF CAMEROON  
DIRECTORATE GENERAL

## DECISION N° /AER/DG/DAAF/SDAA/SM/2026

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°020/AONO/AER/CIPM/2025 DU 09/12/2025, POUR LA COUVERTURE DES VEHICULES EN RISQUE AUTOMOBILE ET BATIMENTS, MATERIELS DE BUREAUX ET AUTRES EN GLOBALE DOMMAGE DE L'AGENCE DE L'ELECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN POUR L'EXERCICE 2026. EN PROCEDURE D'URGENCE.

FINANCEMENT : BUDGET AER - EXERCICE 2026.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'A.E. R, MAITRE D'OUVRAGE,

*Vu la Constitution ;*

*Vu la Loi N°2017/010 du 12/07/2017, portant statut général des établissements publics ;*

*Vu la Loi N°2018/012 du 11/07/2018 portant régime financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;*

*Vu La loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2026 ;*

*Vu le Décret N° 67/DF/211 du 08/05/1967 portant réaménagement de la législation financière du Cameroun ;*

*Vu le Décret N°077/41 du 03/02/1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles Financiers ;*

*Vu le Décret N°2000/018 du 26/01/2000, portant nomination du Directeur Général et de son Adjoint ;*

*Vu le Décret N°2018/366 du 20/06/2018 portant Code des Marchés Publics ;*

*Vu le Décret N°2022/110 du 04/03/2022, portant réorganisation et fonctionnement de l'A.E. R ;*

*Vu l'Arrêté N° 005/MINFI du 19/09/2018, portant nomination du Contrôleur Financier au Ministère des Finances ;*

*Vu la Décision N°00000006/MINEFI du 09/03/2021, portant nomination de responsable dans les services déconcentrés du Ministère des Finances (Agents Comptables) ;*

*Vu l'Avis d'Appel d'Offres N°020/AONO/AER/CIPM/2025 DU 09/12/2025, pour la couverture des véhicules en risque automobile et bâtiments, matériels de bureaux et autres en globale dommage de l'agence de l'Electrification rurale du Cameroun pour l'exercice 2026. En procédure d'urgence*

*Vu la proposition attribution et le PV N°008 de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 27/01/2026 ;*

### DECIDE :

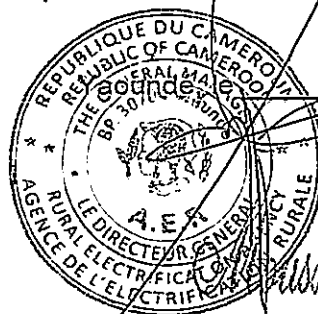
**Article1:** Les entreprises ROYAL ONYX INSURANCE Cie BP : 12 230 DOUALA, Tél : 675 65 04 70 / 243 663 883 et ZENITHE INSURANCE S.A. BP : 1540 DOUALA Tél : 698 00 29 64 sont attributaires des Lettre-commandes relatif à l'Appel d'Offres National N°020/AONO/AER/CIPM/2025 du 09/12/2025, pour la couverture des véhicules en risque automobile et bâtiments, matériels de bureaux et autres en globale dommage de l'agence de l'Electrification rurale du Cameroun pour l'exercice 2026. En procédure d'urgence, pour les montants (TTC en FCFA) et des délais d'exécution sont les suivants :

| ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE                                                          | LOT | DELAJ   | MONTANT TTC (FCFA) |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----|---------|--------------------|
| ROYAL ONYX INSURANCE Cie<br>BP : 1540 DOUALA,<br>Tél : 675 65 04 70/ 243 663 883 | 1   | 10 mois | 14 650 000         |
| ZENITHE INSURANCE S.A.<br>BP : 1540 DOUALA<br>Tél : 698 00 29 64                 | 2   | 10 mois | 7 467 025          |

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et publiée dans le Journal des Marchés Publics ou toute autre publication habilitée.

### Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM-AER.



10 FEV 2026

*Issa Ousmanou*